|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/565** | Le 28 mars 2012 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux  
de la Commission d'études 5 des radiocommunications  
et aux Établissements universitaires de l’UIT-R**

**Objet**:  **Commission d'études 5 des radiocommunications (**Services de terre**)**

**– Adoption de neuf nouvelles Recommandations et de dix-huit Recommandations révisées par correspondance et leur approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

Dans la Circulaire administrative CAR/329 datée du 15 décembre 2011, neuf projets de nouvelle Recommandation et dix-huit projets de Recommandation révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT‑R 1-5 (§ 10.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 15 mars 2012.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

François Rancy  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe:** 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l’UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d’études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Établissements universitaires de l’UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe   
  
Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.2002 Doc. 5/261(Rév.1)

Objectifs, caractéristiques et spécifications fonctionnelles des systèmes  
de réseau étendu de capteurs et/ou d'actionneurs (WASN)

Recommandation UIT-R M.2003 Doc. 5/298(Rév.1)

Systèmes hertziens à plusieurs gigabits fonctionnant au voisinage de 60 GHz

Recommandation UIT-R F.2004 Doc. 5/307(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes du service fixe fonctionnant dans la gamme 92-95 GHz

Recommandation UIT-R F.2005 Doc. 5/311(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques et des blocs de fréquences radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant  
dans la bande des 42 GHz (40,5-43,5 GHz)

Recommandation UIT-R F.2006 Doc. 5/313(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques et des blocs de fréquences radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant  
dans les bandes 71-76 et 81-86 GHz

Recommandation UIT-R M.2007 Doc. 5/317(Rév.1)

Caractéristiques des radars du service de radionavigation aéronautique fonctionnant dans la bande 5 150-5 250 MHz et critères de  
protection applicables à ces radars

Recommandation UIT-R M.2008 Doc. 5/320(Rév.1)

Caractéristiques des radars du service de radionavigation aéronautique fonctionnant dans la bande 13,25-13,40 GHz et critères de   
protection applicables à ces radars

Recommandation UIT-R M.2009 Doc. 5/329(Rév.1)

Normes d'interface radioélectrique à utiliser pour les opérations de protection du public et de secours en cas de catastrophe dans certaines parties  
de la bande d'ondes décimétriques conformément  
à la Résolution 646 (CMR-03)

Recommandation UIT-R M.2010 Doc. 5/333(Rév.1)

Caractéristiques du système numérique NAVDAT de diffusion  
d'informations relatives à la sécurité et à la sûreté en mer  
dans le sens côtière-navire dans la bande des 500 kHz

Recommandation UIT-R M.1036-4 Doc. 5/274(Rév.2)

Arrangements de fréquences applicables à la mise en œuvre de la composante  
de Terre des télécommunications mobiles internationales (IMT)  
dans les bandes identifiées pour les IMT dans le Règlement des radiocommunications (RR)

Recommandation UIT-R M.1732-1 Doc. 5/294(Rév.1)

Caractéristiques de systèmes exploités dans les services d'amateur et d'amateur par satellite à utiliser pour les études de partage

Recommandation UIT-R M.1073-3 Doc. 5/297(Rév.1)

Systèmes mobiles terrestres cellulaires numériques de télécommunication

Recommandation UIT-R F.1495-2 Doc. 5/306(Rév.1)

Critères de brouillage à appliquer pour protéger le service fixe contre les brouillages composites variables dans le temps causés par  
d'autres services de radiocommunication partageant  
la bande 17,7-19,3 GHz à titre coprimaire

Recommandation UIT-R F.1245-2 Doc. 5/312(Rév.1)

Modèle mathématique de diagrammes de rayonnement moyens, de diagrammes de rayonnement connexes pour antennes de systèmes hertziens fixes en   
visibilité directe point à point, à utiliser dans certaines études de   
coordination et pour l'évaluation du brouillage   
dans la gamme de fréquences comprise   
entre 1 GHz et environ 70 GHz

Recommandation UIT-R F.746-10 Doc. 5/315(Rév.1)

Disposition radioélectrique pour les systèmes du service fixe

Recommandation UIT-R M.628-5 Doc. 5/316(Rév.1)

Caractéristiques techniques des répondeurs radar de recherche et de sauvetage

Recommandation UIT-R F.1336-3 Doc. 5/324(Rév.1)

Diagrammes de rayonnement de référence des antennes équidirectives, sectorielles et autres antennes des systèmes du type point à multipoint,  
à utiliser pour les études de partage dans la gamme de fréquences  
comprise entre 1 GHz et environ 70 GHz

Recommandation UIT-R M.1796-1 Doc. 5/325(Rév.1)

Caractéristiques des radars terrestres du service de radiorepérage fonctionnant dans la bande de fréquences 8 500-10 680 MHz, et critères   
de protection applicables à ces radars

Recommandation UIT-R M.1081-1 Doc. 5/342(Rév.1)

Transmission automatique de données et de télécopie en ondes  
décamétriques dans le service mobile maritime

Recommandation UIT-R M.1170-1 Doc. 5/343(Rév.1)

Procédures radiotélégraphiques Morse dans le service mobile maritime

Recommandation UIT-R M.1084-5 Doc. 5/346(Rév.1)

Solutions intérimaires pour améliorer l'efficacité d'utilisation de la bande 156‑174 MHz par les stations du service mobile maritime

Recommandation UIT-R M.689-3 Doc. 5/347(Rév.1)

Système international maritime de radiotéléphonie en ondes métriques doté de fonctions automatiques et utilisant un format de signalisation ASN

Recommandation UIT-R M.820-1 Doc. 5/348(Rév.1)

Utilisation d'identités à neuf chiffres pour la télégraphie à impression directe  
à bande étroite dans le service mobile maritime

Recommandation UIT-R M.693-1 Doc. 5/349(Rév.1)

Caractéristiques techniques des radiobalises de localisation des sinistres à ondes métriques avec appel sélectif numérique

Recommandation UIT-R M.625-4 Doc. 5/352(Rév.1)

Equipements télégraphiques à impression directe utilisant l'identification automatique dans le service mobile maritime

Recommandation UIT-R M.690-2 Doc. 5/353(Rév.1)

Caractéristiques techniques des radiobalises de localisation des sinistres fonctionnant sur les fréquences porteuses 121,5 MHz et 243 MHz

Recommandation UIT-R M.1173-1 Doc. 5/354(Rév.1)

Caractéristiques techniques des émetteurs à bande latérale unique utilisés  
dans le service mobile maritime pour la radiotéléphonie dans les bandes comprises entre 1 606,5 kHz (1 605 kHz Région 2) et 4 000 kHz et  
entre 4 000 kHz et 27 500 kHz

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_